



REPUBLIQUE DU BENIN



-----  
MINISTRE DE LA DECENTRALISATION ET DE LA  
GOUVERNANCE LOCALE

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

Réf : PI\_DAF\_92031

**Objet du marché :**

**Recrutement d'un cabinet pour l'élaboration du plan  
stratégique 2025-2029 du Ministère de la  
Décentralisation et de la Gouvernance Locale**

**Autorité contractante :** Ministère de la Décentralisation et de  
La Gouvernance Locale

**Source de financement :** Budget National

Gestion : 2024

Juin 2024

## I. AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE DE MARCHE PUBLIC (AAPCMP)

### Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale

**Objet : Recrutement d'un cabinet pour l'élaboration du plan stratégique 2025-2029 du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale.**

Référence SIGMAP : PI\_DAF\_92031

1. Le présent avis d'appel public à candidature de marché public (AAPCMP) fait suite au plan de passation des marchés publics du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale, publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 31 mai 2024.
2. Le Ministère de Décentralisation et de la Gouvernance Locale a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget gestion 2024 des fonds du Budget National, afin de financer les marchés inscrits dans son Plan de Passation des Marchés Publics, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles relatif à la l'élaboration du plan stratégique 2025-2029 du ministère.
3. Les prestations sollicitées sont relatives à l'élaboration du plan stratégique 2025-2029 du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale par le Cabinet et s'articulerons sur les quatre (04) phases ci-dessous :
  - ✓ 1 : Phase préparatoire documentaire, compréhension des problématiques via les entretiens préliminaires et définition de la méthodologie
  - ✓ 2 : Phase d'entretiens et de visite de terrain pour produire le diagnostic
  - ✓ 3 : Phase des formulations
  - ✓ 4 : Phase de rédaction des rapports, présentation et validation.

Au terme de la mission les résultats essentiels sont attendus :

- ✓ le diagnostic sectoriel global y compris le diagnostic genre et intégrant les piliers de la réforme structurelle du secteur de la décentralisation est élaboré et validé ;
- ✓ la problématique de développement du secteur est élaborée ;
- ✓ la vision de développement ou de changement du secteur de la décentralisation et de la déconcentration et les axes stratégiques de développement sont formulés ;
- ✓ un mécanisme de suivi de la mise en œuvre du plan stratégique est élaboré ;
- ✓ le document de stratégie 2025-2029 du MDGL est validé.

4. Le délai de réalisation de la mission est de quarante-trois (43) hm/jours et ne saurait excéder trois (03) mois.
5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du cabinet en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du cabinet, nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet/firme, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas quinze (15) pages environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.
7. Une liste des candidats d'au moins cinq (05) présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'autorité contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte.
8. Le candidat qui présente le meilleur niveau de qualification et d'expérience sera invité à soumettre sa proposition technique et financière aux fins de négociation. Sélection fondée sur les qualifications du consultant (SFQC).
9. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de trois (03) candidats sont présélectionnés, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de cinq (05) jours ouvrables la procédure en vue de compléter la liste restreinte. Mais, au cas où l'autorité contractante contacte directement d'autres cabinets ou firmes pour compléter la liste restreinte, les dossiers de ces derniers doivent être évalués conformément aux critères de présélection retenus.
10. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

<b>Critères d'évaluation</b>	<b>Note pour le critère</b>	<b>Sous critères d'évaluation et note</b>	<b>Moyens de Preuve à fournir par le candidat</b>
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des	10 points	Conduite des études, élaboration de politiques publiques, de stratégies	Inscription du domaine sur le RCCM ou les

prestations		nationales, de plans stratégiques, de projets, programmes et plan d'actions des institutions publiques	Statuts
2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des cinq (05) dernières années (2019-2020-2021-2022-2023)	25 points : [5 points par mission]	<b>Pour les anciens cabinets/firmes</b>	
		Avoir participé ou réalisé au moins cinq (5) missions dans le domaine de l'élaboration ou l'évaluation de politiques publiques ; des stratégies nationales, des plans stratégiques, des projets, programmes et plan d'actions des institutions publiques	Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution
	<b>Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence</b>		
	25 point  Expériences [0 à cinq ans] = 10 points [5ans à dix 10ans] = 12 points [10 ans et plus = 15 points	<b>Personnel d'encadrement :</b> BAC + 5 au moins en planification économiste ou statisticien économiste : Avoir plus de 10 ans avéré dans la conduite des missions similaire (l'élaboration ou l'évaluation de politiques publiques ; des stratégies nationales, des plans stratégiques, des projets, programmes et plan d'actions des institutions publiques) : <b>15 points</b>  <b>Administrateur civil :</b> BAC+5 au moins en Administration générale et territoriale : Avoir au moins plus de cinq (05) d'expériences dans la conduite des missions dans le secteur de la décentralisation : <b>10 points</b>	Diplôme + CV

3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des cinq (05) dernières années (2019-2020-2021-2022-2023)	<b><i>Pour les anciens cabinets/firmes</i></b>		
	50 points : 25 points par mission	Avoir réalisé au moins deux (02) missions d'élaboration de politiques publiques et ou de stratégies nationales dans le secteur de la 2D	Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution accompagnées des deux premières pages et pages de signature des contrats y afférents
	<b><i>Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence</i></b>		
	50 points : 10 points par mission	<b>Personnel d'encadrement :</b> Avoir conduit avec satisfaction à au moins trois (03) mission similaires dont deux seront dans le secteur 2D et de la gouvernance locale (conduite de mission, élaboration des politiques publiques, des études d'évaluation, des études diagnostiques et d'autres études connexes) : <b>30 points</b>  <b>Administrateur civil :</b> Avoir conduit ou participé à au moins deux (02) mission d'élaboration ou évaluation des politiques publiques dans le secteur de la décentralisation au Bénin : <b>20 points</b>	Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution accompagnées des deux premières pages et pages de signature des contrats y afférents

5. Organisation technique et managériale du cabinet/firme	05 points	Note de présentation du Cabinet : <b>3 points</b>  Organigramme : <b>2 points</b>	Note de présentation  Organigramme
6. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission	10 points	✓ <b>Chef de mission, Planificateur :</b>  - BAC + 5 au moins : Ingénieur Planification économiste ou statisticien économiste : <b>6 points</b>  - <b>Administrateur civil</b>  - BAC+5/6 en Administration générale et territoriale : <b>4 points</b>	Fournir les copies légalisées des diplômes
TOTAL	100		

La note minimale requise pour être présélectionné est **70 points** et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à trois (03) et supérieur à cinq (05). **En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.**

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse mentionnée ci-après : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale sis à Cadjèhoun en face de la présidence, 4<sup>ème</sup> étage du bâtiment abritant le MDGL 01 BP : 2021 Cotonou Tél. (+229) 21 30 40 30 / 21 30 52 99, à compter du **21/06/2024**.

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestations d'intérêts dûment signée par le candidat et préciser le cas échéant l'objet de l'AMI.

12. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée en PDF sur clé USB, à l'adresse ci-après Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale sis à Cadjèhoun en face de la présidence, 4<sup>ème</sup> étage du bâtiment abritant le MDGL au plus tard le **27 juin 2024** à 09 heures 30 minutes. Les enveloppes intérieures doivent porter le nom et l'adresse téléphonique du soumissionnaire.

Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des candidats concernés sans être ouvertes.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes le même jour à 10 heures 00 minute, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés à l'adresse ci-après : Salle de Conférence du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale sis à Cadjèhoun en face de la présidence, 1er étage du bâtiment abritant le MDGL.

13. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de son recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit invoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les trois (03) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les deux (02) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la personne responsable des marchés publics doit intervenir dans un délai de trois (03) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable de son recours le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante/structure déconcentrée ou de l'expiration du délai de deux (02) jours mentionnés ci-dessus pour présenter un recours devant l'Autorité de Régulation des Marchés Publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics/structure déconcentrée pour ampliation.



Cotonou, le 20/06/2024.

Abdel Smail I. A. K. SALIFOU  
Personne Responsable des Marchés Publics